

# **GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE**

---

## **Liasse fiscale 2023-2024**

Exercice comptable du 01/09/2023 au 31/08/2024

*Version de travail éditée le 16/06/2025*



## 2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE - SIREN : 903929305</u>				Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		1 000 )	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK 0 )	DC	0	
	Réserve légale (3)			DD	46	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1 0 )	DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ 0 )	DG	0	
	Report à nouveau			DH	27 962	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	559	
	Subventions d'investissement			DJ	0	
	Provisions réglementées			DK	0	
	<b>TOTAL (I)</b>				DL	<b>29 567</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	
	Avances conditionnées			DN	0	
	<b>TOTAL (II)</b>				DO	<b>0</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	
	Provisions pour charges			DQ	0	
	<b>TOTAL (III)</b>				DR	<b>0</b>
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0	
	Autres emprunts obligataires			DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI 0 )	DV	0	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	7 168	
	Dettes fiscales et sociales			DY	40 427	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	
Autres dettes			EA	383 819		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	
	<b>TOTAL (IV)</b>				EC	<b>431 414</b>
Ecart de conversion passif				<b>TOTAL (V)</b>	ED	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	<b>460 981</b>	
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0	
			- Écart de réévaluation libre	1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	431 414	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0		

### 3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE - SIREN : 903929305</u>							Néant <input type="checkbox"/>				
							Exercice N				
							France		Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0		FB	0		FC	0		
	Production vendue - biens	FD	311 829		FE	0		FF	311 829		
	Production vendue - services	FG	-1 482		FH	0		FI	-1 482		
	Chiffre d'affaires nets	FJ	310 347		FK	0		FL	310 347		
	Production stockée							FM	0		
	Production immobilisée							FN	0		
	Subventions d'exploitation							FO	0		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)							FP	0		
	Autres produits (1) (11)							FQ	32		
		<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)</b>							FR	<b>310 380</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							FS	17 726		
	Variation de stocks (marchandises)							FT	0		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							FU	91 187		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)							FV	0		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)							FW	59 525		
	Impôts, taxes et versements assimilés							FX	0		
	Salaires et traitements							FY	98 571		
	Charges sociales (10)							FZ	33 178		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements					GA	7 006	
				- dotations aux provisions					GB	0	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions								GC	0
										GD	0
	Autres charges (12)								GE	2 627	
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)</b>							GF	<b>309 821</b>		
	<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>							GG	<b>559</b>		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée							(III) GH	0		
	Perte supportée ou bénéfice transféré							(IV) GI	0		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	0		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	0		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	0		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	0		
	Différences positives de change							GN	0		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	0		
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>							GP	<b>0</b>		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions							GQ	0		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	0		
	Différences négatives de change							GS	0		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	0		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>							GU	<b>0</b>		
	<b>2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)</b>							GV	<b>0</b>		
	<b>3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)</b>							GW	<b>559</b>		

## 4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE - SIREN : 903929305</u>		Néant <input type="checkbox"/>			
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	0		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	0		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	0		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	0		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	0		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)			HK		
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>			310 380		
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			309 821		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)</b>			559		
RENOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	0		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	0		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	0		
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	0		
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	0		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH	0		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	0		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	0		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	0		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	0		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	0		
(9) Dont transferts de charges		A1	0		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	0		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	0		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	2 521		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
facultatives				A6	0
obligatoires				A9	0
dont cotisations facultatives Madelin	A7	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	0
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	0		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs		

# 5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>										Néant <input type="checkbox"/>									
<b>CADRE A - IMMOBILISATIONS</b>										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0			
CORPORELLES	Terrains									TOTAL III	KG	0	KH	0	KI	0			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0							
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0							
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3	0	KS	29 965	KT	0	KU	59 928								
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers									TOTAL III	KV	14 702	KW	0	KX	0		
		Matériel de transport									TOTAL III	KY	0	KZ	0	LA	0		
		Matériel de bureau et mobilier informatique									TOTAL III	LB	762	LC	0	LD	0		
		Emballages récupérables et divers									TOTAL III	LE	0	LF	0	LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours									TOTAL III	LH	0	LI	0	LJ	0			
Avances et acomptes									TOTAL III	LK	0	LL	0	LM	0				
TOTAL III									LN	45 429	LO	0	LP	59 928					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									TOTAL IV	8G	0	8M	0	8T	0			
	Autres participations									TOTAL IV	8U	0	8V	0	8W	0			
	Autres titres immobilisés									TOTAL IV	1P	0	1R	0	1S	0			
	Prêts et autres immobilisations financières									TOTAL IV	1T	4 500	1U	0	1V	0			
	TOTAL IV									LQ	4 500	LR	0	LS	0				
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>										ØG	<b>49 929</b>	ØH	<b>0</b>	ØJ	<b>59 928</b>				
<b>CADRE B - IMMOBILISATIONS</b>										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0	
CORPORELLES	Terrains									TOTAL III	IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0	
	Constructions	Sur sol propre				IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0						
		Sur sol d'autrui				IR	0	MD	0	ME	0	MF	0						
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS	0	MG	0	MH	0	MI	0						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									TOTAL III	IT	0	MJ	0	MK	38 448	ML	0	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers									TOTAL III	IU	0	MM	0	MN	14 702	MO	0
		Matériel de transport									TOTAL III	IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0
		Matériel bureau et informatique, mobilier									TOTAL III	IW	0	MS	0	MT	762	MU	0
		Emballages récupérables et divers									TOTAL III	IX	0	MV	0	MW	0	MX	0
	Immobilisations corporelles en cours									TOTAL III	MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0	
Avances et acomptes									TOTAL III	NC	0	ND	0	NE	0	NF	0		
TOTAL III									IY	0	NG	0	NH	53 912	NI	0			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									TOTAL IV	IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0	
	Autres participations									TOTAL IV	IØ	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0	
	Autres titres immobilisés									TOTAL IV	I1	0	2B	0	2C	0	2D	0	
	Prêts et autres immobilisations financières									TOTAL IV	I2	0	2E	0	2F	4 500	2G	0	
	TOTAL IV									I3	0	NJ	0	NK	4 500	2H	0		
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>										I4	<b>0</b>	ØK	<b>0</b>	ØL	<b>58 412</b>	ØM	<b>0</b>		

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <u>31/08/2024</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	<b>TOTAUX</b>					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
<b>CADRE B</b>		<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

## 6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>												Néant <input type="checkbox"/>					
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)</b>																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement										CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial										RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles										PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
<b>TOTAL I</b>										RK	0	RM	0	RN	0	RO	0
Terrains										PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre									PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui									PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions									PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ	7 636	QA	7 006	QB	0	QC	14 641
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers									QD	2 585	QE	0	QF	0	QG	2 585
	Matériel de transport									QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									QL	193	QM	0	QN	0	QO	193
	Emballages récupérables et divers									QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
<b>TOTAL II</b>										QU	10 414	QV	7 006	QW	0	QX	17 420
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>										ØN	10 414	ØP	7 006	ØQ	0	ØR	17 420
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0		
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0		
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0		
<b>TOTAL I</b>		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0		
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0		
Constructions	Sur sol propre		Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0	
	Sur sol d'autrui		R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0	
	Installations gales., agencs. et aménag.		S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0		
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0	
	Matériel de transport		U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0	
	Emballages récup. et divers		W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0	
<b>TOTAL II</b>		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0		
<b>Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III</b>		NL	0					NM	0					NO	0		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0		
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)</b>		NW	0	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)</b>				NY	0	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)</b>				NZ	0		
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>																	
										Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler										0	0	0	Z9	0	Z8	0	0
Primes de remboursement des obligations										0	0	0	SP	0	SR	0	0

# 7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0		
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0		
		Autres immobilisations financières				UT	4 500	UV	4 500	UW	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0		
		Autres créances clients				UX	366 054		366 054		0		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	)	UO	0				0		
		Personnel et comptes rattachés				UY	5 726		5 726		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0		
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				VM	22 283		22 283		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée				VB	202		202		0	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0		0		0	
			Divers				VP	0		0		0	
		Groupe et associés (2)				VC	521		521		0		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	5 374		5 374		0		
		Charges constatées d'avance				VS	0		0		0		
<b>TOTAUX</b>					VT	404 659	VU	404 659	VV	0			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD	0						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE	0						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF	0						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y	0		0		0		0
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z	0		0		0		0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine				VG	0		0		0		0
		à plus d'1 an à l'origine				VH	0		0		0		0
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0		0		0		0
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	7 168		7 168		0		0
		Personnel et comptes rattachés				8C	1 050		1 050		0		0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	25 878		25 878		0		0
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				8E	0		0		0		0
		Taxe sur la valeur ajoutée				VW	13 500		13 500		0		0
		Obligations cautionnées				VX	0		0		0		0
		Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	0		0		0		0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0		0		0		0
		Groupe et associés (2)				VI	19 239		19 239		0		0
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	364 581		364 581		0		0
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2	0		0		0		0
		Produits constatés d'avance				8L	0		0		0		0
<b>TOTAUX</b>					VY	431 414	VZ	431 414		0		0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	-521
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	0						

## 9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								Exercice N clos le <u>31/08/2024</u>
<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>								<b>WA</b>
								<b>559</b>
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY
	Impôt sur les sociétés							I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				I8	
			- imposées au taux de 0%				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro							M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
<b>TOTAL I</b>								<b>WR</b>
								<b>559</b>
<b>II - DÉDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
			Autres plus-values imposées au taux de 19%				I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer								ZY
Majoration d'amortissement								XD
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>
								<b>XH</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.					Bénéfice (I - II)		XI	<b>559</b>
					Déficit (II-I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL
<b>RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)</b>							XN	<b>559</b>
							XO	

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>			Néant <input type="checkbox"/>			
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent					K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)					K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)					K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)					YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés					ZT	-2 000
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>						
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges			8X	8Y		
Provisions pour dépréciation						
Total des provisions pour dépréciation			9D	9E		
Charges à payer						
Total des provisions pour charges à payer			9K	9L		
<b>Totaux (Cadre III)</b>			YN	YO		
<b>Totaux à reporter au tableau 2058-A</b>			ligne WI		ligne WU	
<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>						
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1					

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>										Néant <input type="checkbox"/>					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	872			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
										- Autres réserves		ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD					Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions		ZF				
									Report à nouveau		ZG		872		
				Total I			ØF	872			Total II		ZH	872	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											Exercice N				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			)	YQ	587		
	Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT	3 017	
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			)	XQ	37 011	
		Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	2 959	
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV		
		Autres comptes		(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			)	ST	16 539		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052											ZJ	59 525	
		IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS			)	9Z	
			Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052											YX	
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	30 910		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	16 897		
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ	96 592		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK			
	Numéro de centre de gestion agréé			XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA				Plus values à 15%		JK	Plus values à 0%		JL		
								Plus values à 19%		JM	Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble			JD				Plus values à 15%		JN	Plus values à 0%		JO		
								Plus values à 19%		JP	Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale								JH			N° SIRET société mère		JJ	

## 12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
<b>B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
<b>TOTAL</b>							
Cadre A : + ou - value nette à court terme							
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					



# 14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)	

## I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**

**15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>01/09/2023</u> et clos le: <u>31/08/2024</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	<b>Total 1</b>	OX	
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	<b>Total 2</b>	OM	
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
	<b>Total 3</b>	OJ	
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	OG
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY - GZ	du	au
Date de cessation		HR	

# 17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE - SIREN : 903929305</u>				Néant <input type="checkbox"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1 000

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	Financière factory II
N° SIREN (si société établie en France)	897410957	% de détention	40
Adresse :		Nb de parts ou actions	
194 rue de Pessac		400	
33000 Bordeaux			
FRANCE			
.....			
Forme juridique	SAS	Dénomination	Gaspard Philippe
N° SIREN (si société établie en France)	899882336	% de détention	60
Adresse :		Nb de parts ou actions	
11 Rue Turenne		600	
33000 Bordeaux			
FRANCE			
.....			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	
.....			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		Nb de parts ou actions	
.....			

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom de famille	%	Nb de parts ou actions
Nom d'usage		% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			
.....			
Titre	Nom de famille	%	Nb de parts ou actions
Nom d'usage		% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			
.....			

# 18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE - SIREN : 903929305</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905

  

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

  

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

  

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

  

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

  

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt  
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

<b>Exercice du</b> 01/09/2023 <b>au</b> 31/08/2024 <b>ou Année :</b> 2024	
<b>Dénomination de l'entreprise :</b> GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE	<b>Néant</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>SIREN de l'entreprise :</b> SIREN : 903929305	<b>PME au sens communautaire</b> <input type="checkbox"/>
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>	
<b>Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)</b>	
<b>Dénomination, SIREN et adresse</b>	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédit d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-C/OP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

**DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS**  
**DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (BORDEAUX)**  
**Mise à jour permanente des valeurs locatives**

**Entreprise déclarante**

GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE - SIREN : 903929305

**Année de déclaration**

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2024

**Local**

Référence du local	3306306456025610C0202508
Invariant du local	330630645602
Adresse du local	Lot 9 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0005 RUE FONDAUDEGE 33000 BORDEAUX
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	BOUDET TOURNY
SIREN du propriétaire du local	443069083
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	29 551
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

Exercice ouvert le	01/09/2023	et clos le	31/08/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE - SIREN : 903929305			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
5 RUE FONDAUDEGE 33000 BORDEAUX FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉ</b>				
Activités exercées	Street Food			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
<b>C</b>	<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	559			
<b>2. Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D</b>	<b>IMPUTATIONS</b>				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E</b>	<b>CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F</b>	<b>COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
Comptable : <input type="checkbox"/> Salié ?					
SAS ODOS CONSEIL CENTRE LES GRANDS HOMMES - 1ER ETAGE, PLACE DES GRANDS HOMMES 33000 BORDEAUX FRANCE					
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>			<input type="checkbox"/>	<b>Nom du prestataire ECF</b>	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>					
<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>											
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				<b>a</b>					
		payées par un établissement chargé du service des titres				<b>b</b>					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						<b>c</b>					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						<b>d</b>					
Montant des autres distributions:						<b>e</b>					
						<b>f</b>					
						<b>g</b>					
						<b>h</b>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						<b>i</b>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						<b>j</b>					
Montant des revenus répartis						<b>Total (a à h)</b>					
<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
<b>I DIVERS</b>											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>											
Rémunérations		Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)						96 592			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
		MVLT réalisée au cours de l'exercice									
		MVLT restant à reporter									
<b>K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus délivrés											